

(1)

(N° 42.)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1852—1853.

ALIÉNATION DE BIENS DOMANIAUX (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2). PAR M. CH. ROUSSELLE.

MESSIEURS,

Dans votre séance du 16 de ce mois, M. le Ministre des Finances vous a soumis un projet de loi tendant à autoriser le Gouvernement à aliéner, par voie d'adjudication publique, douze articles de biens domaniaux, situés dans les provinces d'Anvers, de Brabant, Flandre occidentale, Hainaut, Luxembourg et Namur, d'une valeur approximative de 1,029,383 francs.

Cette proposition est faite dans le but de continuer à satisfaire à la loi du 3 février 1843, qui a ordonné l'aliénation, dans un terme de 10 ans, de biens domaniaux jusqu'à concurrence d'une somme de dix millions. Elle portera à 7,429,762 francs les ventes à faire en exécution de cette loi, celles déjà autorisées s'élevant à 6,400,379 francs.

Toutes les sections ont adopté le projet à l'unanimité, sauf qu'un membre s'est abstenu dans la deuxième.

La cinquième section a demandé que le Gouvernement différât l'exposition en vente de la propriété n° 6, située dans la Flandre occidentale, qui, selon elle, est de nature à gagner de valeur.

Dans la section centrale, il a été demandé que le Gouvernement saisisse la meilleure occasion de procéder à la vente des bois dans la province de Luxembourg, par l'ouverture du chemin de fer paraissant devoir en accroître la valeur.

La section centrale ne peut que recommander ces deux objets à l'attention du Gouvernement. Elle a, du reste, vérifié que la situation du trésor public, récemment distribuée, constate (page 10) qu'il restera à réaliser approximativement, à la fin de 1852, sur les aliénations précédemment autorisées, la somme de 2,528,348 francs, ce qui démontre que les ventes s'opèrent avec une prudente réserve et quand les circonstances le permettent.

La section centrale, à l'unanimité, propose d'adopter le projet de loi.

Le Rapporteur,
CH. ROUSSELLE.

Le Président,
N.-J.-A. DELFOSSE.

(1) Projet de loi, n° 28.

(2) La section centrale, présidée par M. DELFOSSE, était composée de MM. GLOSSET, DE LIEDEKERKE, LEJEUNE, CH. ROUSSELLE, LAUBRY et ORBAN.